

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3221

AMENDEMENT

présenté par
M. Dive, Mme Corneloup, Mme Dalloz et M. Ray

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 70, insérer l'article suivant:

Mission « Économie »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.